



Affiché le 23 mai 2024
Retiré le

ARRETÉ N° 121/T/2024

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LB

Au coeur du Bassin Potassique

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM

VU les articles L 2213-1 et L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 411-1 et R. 411-1 et suivants du Code de la route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

VU l'organisation du « SOLEA TOUR » porté par l'Etat en collaboration avec la MEF, la Région Grand Est et France Travail dans le cadre du dispositif des Cités de l'Emploi,

VU la demande de la société de transport SOLEA, représentée par Madame Paola DEIBOUNE de stationner un bus immatriculé AT-168-ZK sur le parking public du complexe Léo Lagrange sis 4 rue du Vercors à Wittenheim à l'occasion d'une campagne de recrutement concernant les chauffeurs de bus,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser le stationnement du bus SOLEA sur le domaine public, le jeudi 13 juin 2024 de 13h30 à 17h00,

ARRETE

ARTICLE 1 : La société SOLEA est autorisée à stationner temporairement un bus immatriculé AT-168-ZK sur le parking public du complexe Léo Lagrange sis 4 rue du Vercors à Wittenheim, le 13 juin 2024 de 13h30 à 17h00 à l'occasion d'une campagne de recrutement concernant les chauffeurs de bus.

ARTICLE 2 : Le bus sera positionné en dehors des emplacements de stationnement matérialisés sur le parking de manière à ne pas gêner le stationnement des autres véhicules et devra dans la mesure du possible, être déplacé sur simple demande des Services de Secours, si les circonstances d'urgence l'exigent.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

.../...



ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis à la Société des transports en commun de l'Agglomération Mulhousienne « SOLEA », 97 rue de la Mertzau - 68100 MULHOUSE et une copie adressée à :

- Madame la Procureure de la République – 21 Ave Robert Schuman – 68100 MULHOUSE
- Monsieur le Commandant de Police – BP 95 – 68273 WITTENHEIM CEDEX
- Monsieur le Médecin Chef du SAMU – CH E. MULLER – 20 Ave du Dr. Laennec – 68100 MULHOUSE
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours – cis.wittenheim@sdis68.fr.
- M2A – Service PUPA – Z.A. route de Wittelsheim – 68120 RICHWILLER-



WITTENHEIM, le 22 mai 2024
Pour le Maire
L'Adjoint au Maire Délégué

Joseph WEISBECK

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name 'Joseph WEISBECK'. The signature is fluid and somewhat abstract, with a long horizontal stroke at the bottom.